

*Article 21 du Règlement*

Notons également qu'en dépit des imprécations de l'ancien premier ministre, dans un spectacle de personnalisation devant le comité que je considère dégoutant, l'accord constitutionnel ne vise pas simplement à faire adhérer le Québec à la Constitution. Il touche également l'aliénation de l'Ouest.

Il ne s'agit pas simplement d'avoir un gouvernement fédéral fort et des gouvernements provinciaux faibles comme le voudrait M. Trudeau. Il ne s'agit pas non plus, comme diraient les opposants, de gouvernements provinciaux forts et d'un gouvernement fédéral faible du fait de cet accord. Nous devons en effet nous rappeler que le modèle politique basé sur la confrontation que ces notions supposent n'a jamais existé dans la société canadienne. Penser le contraire c'est refuser de reconnaître le niveau de bonne volonté et, véritablement, le niveau d'adresse, propres au caractère canadien et grâce auxquels on parvient à des compromis.

Les opposants à l'accord du lac Meech comprennent mal la perspective historique et constitutionnelle. Personne n'a jamais réfuté efficacement les propos de M<sup>me</sup> Chaput-Rolland et, tant que personne ne l'aura fait, je ne pense pas que l'on puisse avoir une bonne raison de rejeter l'accord.

Ceux d'entre nous qui sont venus ici comme immigrants ont eu l'occasion d'apprendre que la société canadienne est généreuse et accueillante pour les étrangers. Nous n'avons pas besoin d'un amendement constitutionnel pour le reconnaître. Nous en avons la preuve tous les jours, tout comme les autochtones de ce pays.

Je pense qu'il me restera une minute ou deux à la reprise du débat. Je laisse la place à la période des questions et je vous remercie, monsieur le Président, de votre attention.

\* \* \*

**LES VOIES ET MOYENS**

## DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

**L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je demande le consentement unanime afin de proposer une motion des voies et moyens.

**M. le vice-président:** Consent-on à l'unanimité à ce que le ministre propose sa motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Hockin:** Conformément au paragraphe 84(1) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau des copies d'une motion des voies et moyens visant à modifier le Tarif des douanes afin de mettre en oeuvre le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises. Conformément au paragraphe 84(2), je demande que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

Cette motion se fonde sur les ententes multilatérales que nous avons avec nos partenaires commerciaux qui tous ont adopté des lois à ce sujet ou sont en train de le faire. Une foule

d'autres pays appliquent également le Système tarifaire harmonisé.

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

**LES AFFAIRES SOCIALES**

## LES RÉPERCUSSIONS DE LA PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS

**M. Neil Young (Beaches):** Monsieur le Président, on ne reconnaît pas généralement au Canada l'ampleur de la pauvreté chez les enfants, son caractère destructeur pour les familles touchées, et le coût qui en résulte pour la société. Près de 30 p. 100 des Canadiens dont le niveau de vie est inférieur au seuil de la pauvreté sont âgés de moins de 16 ans.

Les députés ont été invités à rencontrer un certain nombre de groupes de soutien mardi prochain pour discuter du problème pressant de la pauvreté chez les enfants.

● (1100)

Environ un enfant sur cinq vit dans la pauvreté; beaucoup sont sans abri et doivent recourir aux banques alimentaires pour se nourrir. On a observé ces dernières années une augmentation énorme du nombre des familles monoparentales, dont une très forte proportion vivent dans la pauvreté.

Les effets de la pauvreté ont été bien documentés par les organismes qui se préoccupent de son caractère destructeur pour la vie des pauvres. Les tensions de la pauvreté perpétuent plus de souffrances et contribuent au gaspillage de potentiel humain. Les budgets fédéraux présentés depuis 1984 et les propositions du Livre blanc sur la réforme fiscale, si on les met en oeuvre, entraîneront une réduction d'un milliard et demi de dollars des prestations pour enfants d'ici 1991.

J'exhorte le gouvernement à reconnaître le problème de la pauvreté chez les enfants au moment où il songe à apporter des modifications au régime fiscal et au système de sécurité sociale, et à remédier à cette crise socialement inacceptable qu'il a contribué à créer.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE**

## L'AVENIR DE L'USINE FIRESTONE À HAMILTON

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** L'heure est aux miracles! Il est en effet grand temps que le gouvernement fédéral intervienne pour faciliter la vente de la Firestone à la Cooper Tire. Le ministre doit savoir, mais peut-être pas puisque il ne s'est absolument pas intéressé au dossier, que c'est une question de seulement 5 millions de dollars qui oppose les deux parties en cause; mais le bruit court que, si elles ne reprennent pas les négociations sous peu, Firestone risque d'emporter ses pénates et de repartir en douce aux États-Unis.